

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20241126-2024102-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-102	Extension du bâtiment administratif à Loqueffret – demande de DETR – tranche 2

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Mickaël TOULLEC

Le président rappelle qu'il a été décidé de réaliser une extension du bâtiment administratif à Loqueffret afin de répondre aux besoins d'accueillir de nouvelles compétences notamment les compétences Eau et Assainissement et donc du personnel supplémentaire.

D'autre part l'agrément d'un centre social été obtenu par la CAF du Finistère et les locaux vont se situer dans ce bâtiment administratif.

Ces travaux peuvent être financés par de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20241126-2024102-DE

Le montant de la construction de ce bâtiment suite à l'Avant-Projet Définitif est de 1.162.870 € H.T.

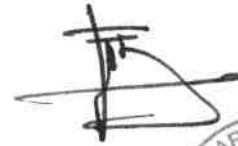
Le permis de construire a été obtenu et la consultation des entreprises pourra se faire en début d'année 2025.

Le dossier de demande de DETR déposé en 2023 a permis d'obtenir 80.000 € d'aide pour une première tranche de travaux.

Le président sollicite le conseil communautaire afin d'être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention DETR pour une seconde tranche de travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire autorise le président à faire une demande de DETR pour une seconde tranche de travaux pour l'extension du bâtiment administratif à Loqueffret à hauteur de 20%.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 28 novembre 2024